

## **Association des Secrétaires généraux des parlements**

### **RÉUNION DE NEW YORK, 7 septembre 2005**

#### **Résumé**

La réunion a été ouverte à 10 h.15 dans la Salle de conférence 1 du bâtiment de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York. Y ont participé plus de 70 membres de l'ASGP, des personnels parlementaires de haut rang et des interprètes. La liste des participants figure à l'annexe A.

M. Ian Harris, Président de l'ASGP, a accueilli les délégués et a demandé une minute de silence en hommage aux victimes de l'ouragan Katrina. Il a ensuite présenté le sénateur Sergio Páez Verdugo, du Chili, président de l'UIP, et l'a invité à prendre la parole devant l'assemblée. Le sénateur Páez a observé qu'il était significatif que les secrétaires généraux et les présidents de parlement du monde entier se réunissent juste avant le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, et que toutes ces réunions se proposent d'examiner des thèmes communs, quoique dans des perspectives différentes. Cette réunion était une occasion pour les parlements du monde de contribuer aux politiques internationales et de mieux les comprendre, en particulier celles qui touchent aux Nations Unies.

Le sénateur Páez a noté que les secrétaires généraux étaient des personnages essentiels dans la fonction législative et il a invité les délégués à apporter une contribution décisive pour améliorer et mettre à jour le processus législatif et appuyer une participation plus dynamique des parlements aux affaires mondiales. La contribution technique et juridique des secrétaires généraux était un facteur important dans ce processus. Le sénateur Páez a évoqué l'action volontariste menée par l'ASGP et a souhaité qu'elle se poursuive. M. Harris a remercié le sénateur Páez de ses propos encourageants.

Les travaux de la réunion ont ensuite commencé et des modifications à apporter à l'ordre du jour provisoire ont été examinées pour faire place à une intervention, devant la réunion, de M. Robert Orr, Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et à la planification stratégique. M. Michael Wetzee (Afrique du Sud) a proposé une motion et M. Hans Brattesta (Norvège) a appuyé l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié (voir annexe B).

M. Anders Johnsson, Secrétaire général de l'UIP, a ensuite pris la parole devant la réunion pour dresser le tableau général des thèmes ayant trait aux responsabilités internationales des parlements, en particulier en relation avec les Nations Unies, et au rôle de l'UIP. Il a commencé par évoquer la réunion des présidents de parlement qui devait commencer plus tard dans la journée, et a noté que le Président de l'Assemblée générale, M. Jean Ping (Gabon), représenterait M. Kofi Annan lors de cette réunion tandis que M. David Dryer, Président de la Commission du règlement (Rules Committee) de la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique en représenterait le Président, M. Hastert.

M. Johnsson a fait savoir que le Comité de coordination pour la réunion des Présidents était convenu de modifier les règles de procédure pour permettre à un vice-président de prendre la parole devant la réunion en l'absence d'un président. M. Johnsson a regretté que pour ce qui était de deux pays, les présidents de parlement ne pouvaient être présents faute d'avoir pu obtenir un visa. M. Johnsson a souligné qu'il s'agissait là d'un incident sérieux. Des problèmes ayant trait aux "attentions habituelles" (notamment la délivrance de visas aux participants) mentionnées dans la résolution adoptée par l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU et l'Union interparlementaire (jointe à l'annexe C), avaient surgi parce que les Etats-Unis n'étaient pas l'hôte de la réunion. Il n'y avait donc pas eu d'aide additionnelle pour les délégués sollicitant la délivrance d'un visa pour participer à la réunion. M. Johnsson a dit que l'UIP donnerait suite à l'affaire.

Le projet de résolution qui devait être examiné par la Réunion des présidents avait par ailleurs été modifié pour tenir compte de suggestions relatives aux droits de l'homme et à la réforme de la gestion de l'ONU, motivées par la conviction que l'appui politique des présidents pourrait être utile. Le texte de la résolution telle qu'adoptée figure à l'annexe D.

M. Johnsson a ensuite exprimé ses observations sur certains aspects du projet de résolution qui serait débattu au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui se tiendrait plus tard dans le mois. Il s'est dit préoccupé au sujet des négociations portant sur le paragraphe traitant de la coopération entre les parlements et l'ONU, et quant à savoir s'il y serait ou non fait mention de l'Union interparlementaire. Le Comité de coordination de la Réunion des présidents proposait que tous les présidents abordent cette question avec le représentant de leur gouvernement. M. Johnsson a invité les secrétaires généraux à aborder cette question avec le Président de leur parlement pour tenter d'obtenir un soutien au maintien du paragraphe faisant mention de l'UIP.

En conclusion, M. Johnsson a évoqué les propositions tendant à ce que soient créées de nouvelles assemblées parlementaires, et a noté que les présidents qui s'assemblaient en vue de leur réunion faisaient l'objet de pressions diverses à ce propos. Il a demandé à ce que les présidents n'appuient pas de telles propositions, qui savaient le rôle de l'Union interparlementaire et étaient en contradiction avec les vues exprimées dans la résolution que les présidents eux-mêmes se proposaient de signer.

Le temps à consacrer à ce point de l'ordre du jour étant épuisé, M. Johnsson a invité les délégués à s'entretenir avec lui à l'issue de la réunion s'ils avaient des questions au sujet de la Réunion des présidents ou sur d'autres points.

M. Harris a ensuite invité M. Orr à prendre la parole sur le premier point de l'ordre du jour: **Le processus de réforme des Nations Unies à la lumière du rapport "Dans une plus grande liberté"** du Secrétaire général de l'ONU, M. Annan.<sup>1</sup> Après avoir évoqué la situation au Niger, M. Orr a noté que cette réunion se tenait à un moment crucial, pas simplement dans la vie de l'ONU mais aussi en ce qui concernait les perspectives futures du multilatéralisme. M. Orr a estimé que les parlements avaient un rôle important à jouer en promouvant le concept de la recherche de solutions par la voie du multilatéralisme. Il a déploré les dommages faits à l'idée de multilatéralisme par des incidents du type de ceux qui ont entaché le programme Pétrole contre nourriture dont traite le Conseil de sécurité.

M. Orr a observé que le projet de document dont seraient saisis les 191 gouvernements membres de l'ONU au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (devant débiter le 13 septembre 2005) représentait un ensemble équilibré pour ce qui était de sujets importants comme les droits de l'homme et la réforme de l'ONU. Il espérait que les négociations sur le document final seraient conduites de telle manière que tous les gouvernements reconnaissent l'importance de ces questions. Il a noté que le succès du sommet n'était nullement garanti et était dans les mains des gouvernements. De plus, le document final n'aurait d'efficacité que par la mise en œuvre de son contenu.

M. Orr a ensuite donné un bref aperçu des principales questions traitées dans le rapport "Dans une plus grande liberté" dont serait saisi le prochain sommet.

S'agissant du **développement social et économique** les points les plus significatifs étaient: la réalisation du niveau d'objectif de 0,7% du produit intérieur brut pour l'aide au développement; les

---

<sup>1</sup> **Note sur "Dans une plus grande liberté"**: l'expression "dans une liberté plus grande" figure dans le préambule à la Charte des Nations Unies et veut exprimer l'idée que le développement, la sécurité et les droits de l'homme vont main dans la main.

objectifs du Millénaire pour le développement<sup>2</sup>; les changements climatiques; l'égalité des sexes; et le commerce et l'effacement de la dette. Il a noté que les enjeux étaient très élevés et que tous les buts ne seraient pas atteints dans le court terme. Néanmoins simplement conclure un accord était en soi un but important. A ce propos M. Orr a noté que la convergence se renforçait en faveur du développement. La Communauté européenne s'était récemment engagée à atteindre l'objectif de 0,7% avant 2015 (ce qui représentait 50 milliards de dollars).

Les principaux thèmes ayant trait à la **paix** et à la **sécurité** sont les "vieilles menaces" de guerre et les réponses internationales et nationales, mais aussi des perspectives nouvelles comme la proposition d'une Commission d'instauration de la paix. M. Orr était optimiste pour ce qui était de ces perspectives et il a dit qu'elles aideraient les pays à passer de la guerre à la paix avec l'aide de l'ONU. Avec le concours des politiques l'ONU, les gouvernements, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les banques régionales de développement œuvreraient en partenariat pour aider les Etats à retrouver la paix.

En ce qui concerne le terrorisme, M. Orr discernait les signes d'un consensus naissant qui était très significatif. La communauté travaillait ensemble en direction d'une convention globale sur le terrorisme. Bien que demeurât un problème de définition, les gouvernements travaillaient à la résolution de cette difficulté et manifestaient leur détermination à conclure un accord. Le résultat en serait un programme commun contre la terreur.

Les négociations sur le contrôle des armes de destruction massive s'étaient révélées difficiles et une conférence tenue plusieurs mois auparavant était restée dans l'impasse. M. Orr a jugé que le débat sur le nucléaire devait être remis sur les rails. De plus, il était nécessaire d'aller de l'avant sur les questions des menaces biologiques et chimiques. C'étaient là les domaines les plus délicats pour le Sommet, mais il était nécessaire de progresser.

En présentant ses observations sur la question des **droits de l'homme** et de la **prééminence du droit** M. Orr a observé que les réunions des secrétaires généraux incarnaient cette prééminence du droit. Il a noté que la démocratisation, en gagnant du terrain, apportait avec elle un plus grand respect des droits de l'homme et il a exprimé son intérêt pour la convergence et l'assentiment croissants sur l'importance de la prééminence du droit. En ce qui concerne les droits de l'homme, le rapport "Dans une plus grande liberté" proposait qu'un nouveau Conseil de droits de l'homme remplace la Commission des droits de l'homme. Il a discuté l'impression selon laquelle la Commission fonctionnerait autrement qu'elle n'était conçue à l'origine pour le faire. Il a en même temps noté que la Commission avait emporté des succès dont on pouvait être fier, et que ceux-ci ne devaient pas être oubliés. Ces traditions devraient être transmises à un nouveau Conseil. La proposition consistait à faire de ce Conseil un organe subsidiaire de l'Assemblée générale qui lui rende directement compte - plutôt que d'être une instance du Conseil économique et social. En outre ce nouveau Conseil serait un organe permanent qui se réunirait tout au long de l'année au lieu de tenir deux sessions actuelles par année, avec des réunions additionnelles.

Le dernier sujet traité par M. Orr a été le **changement institutionnel et les Nations Unies**. Il a noté que les luttes au sujet de l'élargissement du Conseil de sécurité étaient peu susceptibles de conduire à une conclusion avant que le Sommet programmé du 14 au 16 septembre 2005. Le débat de fond se poursuivrait après le sommet, ce qui montrait que les acteurs étaient convaincus que le Conseil de sécurité était un organe qui comptait vraiment. M. Orr a observé qu'une restructuration fondamentale du secrétariat était nécessaire, y compris la mise en place d'un nouveau système de gestion. Il a évoqué les propositions hardies formulées par le Secrétaire général, qui prévoyaient de revitaliser la structure de l'Assemblée générale pour lui permettre de jouer un rôle plus concret dans les questions politiques, économiques et sociales à l'ordre du jour (voir la note en bas de page 1).

---

<sup>2</sup> Huit objectifs du Millénaire pour le développement ont été fixés par les Nations Unies en 2000 pour répondre aux besoins des personnes les plus pauvres dans le monde entier. Ils vont de la réduction de moitié de l'extrême pauvreté à l'arrêt de la propagation du VIH/SIDA, et à l'éducation primaire pour tous à l'horizon 2015.

M. Orr a fait valoir que le Conseil économique et social et tous les autres grands organes de l'ONU étaient promis à réforme. Si c'était le Conseil de sécurité qui faisait les manchettes cette année, le Sommet mondial des chefs d'Etat et de gouvernement et les réunions connexes des présidents et des secrétaires généraux de parlement traceraient un sillon bien visible pour l'année et la décennie à venir.

M. Orr a conclu en observant que de grandes décisions étaient en vue. Si des espoirs de résultats positifs étaient permis, toutes les bonnes volontés seraient nécessaires pour fixer le programme aussi bien que pour réaliser les objectifs.<sup>3</sup>

La présentation faite par M. Orr a été suivie d'un débat général sur le point suivant de l'ordre du jour - "**Comblant le déficit démocratique dans les relations internationales: le concept d'une dimension parlementaire des Nations Unies**". Ce sujet reflétait l'ordre du jour de la Conférence des présidents (voir annexe D). L'UIP avait établi un document à ce propos, dont le résumé figure à l'annexe E. Le débat lors de la réunion de l'ASGP s'est fondé sur un document établi par M. Anders Forsberg, Secrétaire général du Riksdagen suédois et membre du Comité exécutif de l'ASGP (voir annexe F).

M. Forsberg a introduit le sujet en reprenant les grandes lignes de son document, et a souligné la nécessité de développer plus avant la liaison entre les parlements et l'ONU afin de donner une dimension parlementaire à celle-ci. Il était besoin d'étudier comment les parlements pouvaient combler le déficit démocratique dans les relations internationales. L'orateur a noté que dans ce contexte l'idée d'une assemblée parlementaire de l'ONU avait été discutée, mais que la vraie question pour l'heure était de déterminer comment mieux organiser les entités existantes et les liens entre les unes et les autres. Si le projet de résolution qui serait examiné par les présidents était adopté, l'éventualité d'assemblées parlementaires supplémentaires serait exclue et l'accent serait mis sur une coopération fructueuse entre les parlements nationaux, l'ONU et l'Union interparlementaire.

En outre si l'UIP devait être la clef de voûte de cette coopération, il serait nécessaire de faire en sorte que les parlementaires les meilleurs et les plus qualifiés participent aux activités dont ils sont spécialistes. Idéalement, les parlementaires qui prennent part aux conférences devraient être ceux qui traitent les sujets spécifiques abordés dans leur travail parlementaire. Il existe beaucoup d'expertise au sein des commissions parlementaires, et celle-ci pourrait alimenter la contribution internationale des parlements. Il importait également de faire participer les fonctionnaires des parlements qui ont la compétence d'appuyer les parlementaires dans ce rôle. Le résultat en serait une expérience précieuse pour le personnel des parlements nationaux qui pourraient réinjecter les résultats obtenus dans les travaux quotidiens des commissions.

M. Forsberg a mis l'accent sur la section de son document qui traitait du rôle que pourrait jouer l'UIP pour aider à réaliser cet objectif en encourageant une coopération plus directe entre le secrétariat à Genève et les parlements nationaux, par le truchement des présidents et des secrétaires généraux. En soulignant la nécessité d'une coopération fructueuse entre les parlementaires et l'UIP, M. Forsberg a estimé que de petits secrétariats UIP au sein des parlements pourraient être une solution. Il devrait également y avoir une coopération plus étroite entre le secrétariat relativement petit mais efficace à Genève et la masse impressionnante de compétences présente dans les parlements nationaux dans le monde entier. Une interaction accrue ferait également de l'UIP une entité plus intéressante et plus pertinente pour ses membres.

Puis le débat sur le document établi par M. Forsberg s'est engagé. M. Hans Brattesta (Secrétaire général du Storting norvégien) a repris à son compte les concepts exposés dans le document de M. Forsberg. Au sujet du rôle de l'UIP, il a estimé que l'Union ne pourrait jamais être le Parlement

---

<sup>3</sup> **Nota:** Le document dont devaient être saisis les chefs d'Etat et de gouvernement allait être finalisé le 13 septembre, et n'était pas censé être modifié par les participants au Sommet.

des parlements - ce n'était pas son rôle. En même temps l'UIP devait être renforcée et cela pourrait être fait en utilisant l'expertise des parlements nationaux.

M. Brattesta n'estimait pas non plus que pour renforcer les apports parlementaires dans les affaires internationales il suffisait de multiplier les assemblées parlementaires. Par ailleurs l'UIP n'était pas en mesure couvrir tous les aspects intéressant les parlements dans leur rôle concernant les affaires internationales. Une solution pouvait consister à exploiter l'expertise existante au sein des parlements, en particulier dans leurs commissions permanentes, et à renforcer le rôle de coordination de l'UIP comme le suggérait M. Forsberg. M. Brattesta a noté que l'UIP ne pouvait constituer à elle seule la dimension parlementaire de l'ONU. Cette fonction devait être assurée par une multiplicité de moyens, y compris en faisant siéger des parlementaires au sein des délégations nationales à l'Assemblée générale.

M. Brattesta a conclu en soulignant que dans toute démocratie moderne la politique étrangère n'était pas la chasse gardée du gouvernement. Les gouvernements devaient consulter les parlements sur les questions importantes dont était saisie l'ONU. Il serait difficile aux gouvernements de mener une action internationale sans l'appui de leur parlement.

M. Colin Cameron (Secrétaire général de l'Assemblée de l'Union d'Europe occidentale) a donné lecture de ses observations écrites sur le document de M. Forsberg, qu'il a soutenu (voir annexe G). M. Cameron a indiqué que l'Union européenne envisageait d'étendre la supervision parlementaire à plusieurs domaines - le plus récemment à la façon dont les parlements étaient associés aux décisions des gouvernements sur le déploiement de troupes.

M. Muhammad Rafiq, Secrétaire en exercice de l'Assemblée nationale du Pakistan, a fait une intervention formelle sur le point de l'ordre du jour. M. Rafiq a parlé de l'importance du statut d'observateur de l'UIP à l'ONU et de l'occasion que ce statut donnait de promouvoir la démocratie, l'ONU tissant ainsi des liens plus forts avec les organes législatifs des pays. Il a souligné l'importance du multiculturalisme pour que les simples citoyens se reconnaissent dans leurs parlements, ainsi que l'importance de l'éducation pour faire le lien entre les cultures et les nations. M. Rafiq a conclu en observant que la perspective de changement devrait être exploitée pour favoriser la paix et l'harmonie. Des liens plus forts entre l'UIP et l'ONU devraient bénéficier au développement.

M. Ari Hahn, Secrétaire général de la Knesset israélienne, a ensuite présenté ses observations sur les arguments de M. Forsberg d'établir des relations plus étroites entre les parlements nationaux et l'ONU par le biais de l'UIP et en renforçant le rôle des parlements dans les relations internationales. Bien qu'il fasse bon accueil à une collaboration plus étroite entre l'UIP et l'ONU, il tirait la sonnette d'alarme quand l'ASGP s'engageait sur des questions et dans des activités qui n'étaient pas directement liés au fonctionnement des parlements. M. Hahn considérait que c'était à l'UIP qu'il appartenait de se concentrer sur le règlement des problèmes que rencontraient les Parlements. La contribution principale de l'ASGP devrait être d'améliorer la manière dont les parlements fonctionnaient et interagissaient les uns avec les autres et avec les citoyens, et d'aider les nouvelles démocraties à se doter d'organes législatifs efficaces. M. Hahn considérait que c'était aux ministères et aux institutions spécialisées qu'il appartenait de tenter de résoudre les problèmes internationaux, plutôt qu'aux représentants élus et aux administrateurs.

En ce qui concerne les observations relatives à la mise à contribution de l'expertise des parlementaires dans le cadre de conférences internationales, M. John Clerc, Secrétaire général de l'Assemblée fédérale suisse, a noté que si c'était là une idée intéressante, elle serait néanmoins difficile à réaliser dans la pratique. En effet il était déjà difficile de se déterminer sur la question de la compétence des membres, et il était possible de penser que le fait même d'avoir emporté un mandat électif les mettait sur un pied d'égalité.

M. Hafnaoui Amrani, Secrétaire général du Conseil de la Nation algérien a estimé que plutôt que de se concentrer sur la réforme de l'ONU, l'ASGP devrait parler de la réforme de l'UIP. Il a demandé une coopération plus étroite entre le secrétariat de l'UIP et les secrétariats des parlements. M. Amrani a relevé que les secrétaires généraux étaient les pierres angulaires des parlements mais qu'ils n'étaient pas toujours pleinement informés. Il a demandé des réunions entre le secrétariat de l'UIP et les secrétaires généraux à l'occasion des conférences afin de partager l'information, bien qu'il soit sûr que le personnel du Secrétariat de l'UIP était très occupé pendant les assemblées. Il a suggéré de planifier une réunion avec les secrétaires généraux en dehors des sessions de conférence.

M. Amrani a également considéré que le travail effectué par les organisations parlementaires régionales devrait être pris en considération. Ses observations ont conduit à la suggestion que ce sujet pourrait faire l'objet d'un examen approfondi durant le débat général lors de la prochaine réunion de l'ASGP au Kenya.

En réponse aux observations sur la réforme de l'UIP, M. Anders Johnsson, Secrétaire général de l'UIP, a dit que la discussion sur la réforme de l'UIP avait débuté lors de la réunion à Amman (Jordanie) en avril 2000. L'hypothèse de base de cette discussion était que si l'UIP devait apporter de la valeur ajoutée à l'ONU elle devait pouvoir avoir accès aux parlementaires qui sont experts des domaines dans lesquels l'UIP porte son intérêt. Cela conduirait à l'établissement de Commissions permanentes au sein de l'Assemblée. L'idée fondamentale concernant ces Commissions permanentes était que lorsqu'un point était inscrit à l'ordre du jour sur un thème comme les droits de l'homme, les parlements, par le biais d'un mécanisme qu'il leur appartiendrait de déterminer, délègueraient des membres ayant l'expertise et l'expérience du sujet au titre de leur mandat parlementaire. S'il existait au sein du parlement une commission spécialisée sur un sujet particulier (par exemple une Commission permanente des droits de l'homme) les parlements chercheraient dans cette instance quels membres désigner pour se joindre à la délégation. M. Johnsson a noté que telle n'était pas, en pratique, la méthode par laquelle les délégations parlementaires étaient constituées. Dans cette perspective l'objet de l'exercice avait été perdu de vue.

M. Johnsson a noté que d'autres approches visant la même fin pouvaient être plus fécondes. Il a évoqué le forum organisé en 2004 par l'UIP à l'intention des parlementaires experts dans le domaine des droits de l'homme qui s'étaient réunis pour partager leur expérience avec leurs homologues d'autres parlements. Un second forum avait été tenu en 2005. M. Johnsson a décrit ces manifestations comme ayant été "fabuleuses" et a fait valoir que son opinion était partagée par des experts de l'ONU qui y avaient assisté. M. Johnsson a observé que si Robert Orr s'entendait demander ce que l'ONU attendait des parlements dans le domaine des droits de l'homme, la réponse serait : cette sorte de contact avec des experts du domaine en question. M. Johnsson a poursuivi pour dire que c'étaient les parlements eux-mêmes qui devaient apporter ce degré d'expertise; elle ne viendrait pas de l'UIP, sinon dans un rôle d'appui et de coordination. Cette approche constituait la logique fondamentale qui sous-tendait la déclaration formulée par les présidents.

M. Johnsson a demandé aux secrétaires généraux d'aider les présidents à faire de cette approche une réalité en trouvant les moyens appropriés de produire des résultats. M. Johnsson a conclu en félicitant l'ASGP de sa réunion, dont il a dit qu'elle avait été de grande valeur.

Le temps à consacrer au débat sur le document de M. Forsberg étant écoulé, M. Harris a informé les délégués que la pratique habituelle serait observée, à savoir que ceux qui avaient préparé des observations écrites pourraient les remettre pour inclusion dans le résumé des débats de la réunion. M. Oscar Yabes, Secrétaire du Sénat des Philippines, a soumis un rapport succinct, dans lequel était relevé le caractère significatif du fait que l'ASGP eut un débat général sur les points directement liés à l'ordre du jour de la deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement. Il considérait que cela renforçait le mandat de l'ASGP en tant qu'organe consultatif de l'UIP et appuyait la dynamique conduisant à ce que l'ASGP joue un rôle plus actif dans les travaux de l'UIP. En formulant ses observations sur le rapport entre les parlements et l'ONU, M. Yabes soutenait le

point de vue de l'UIP et d'autres acteurs, à savoir que le projet de l'ONU de créer d'autres structures interparlementaires en tant que canaux de coopération minoreraient l'action de l'UIP. En outre cela saperait le principe souverain de la séparation des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif. M. Yabes se ralliait aux vues exprimées par M. Forsberg en soulignant qu'il importait de s'attacher l'expertise présente dans les secrétariats des parlements pour effectuer des recherches et réaliser des études sur les questions techniques afin d'aider les parlementaires à développer les politiques qui maximiseraient les avantages de la participation à l'UIP, à l'ONU et à d'autres organisations internationales. Des délégués parlementaires à l'Assemblée générale de l'ONU auraient également un rôle à jouer en favorisant les liens utiles entre les assemblées législatives et les organisations internationales.

M. Forsberg a alors répondu à M. Amrani, en notant que la question de la coopération entre l'ONU et l'UIP était importante pour les secrétaires généraux aussi bien que pour les Présidents des parlements.

Répondant à M. Clerc, M. Forsberg a dit que dans sa contribution au rapport consultatif au sujet de l'avenir de l'UIP (il avait été membre du Panel) sa réponse à toutes les questions sur le devenir de l'UIP avait été que l'Union devait se concentrer sur les questions sur lesquelles elle avait une perspective originale et unique. Il restait convaincu que l'UIP pouvait jouer un rôle en appuyant la démocratie parlementaire. Elle avait la capacité de rassembler des parlementaires ayant des connaissances spécialisées et pour ce qui était de projets comme la coopération avec l'Organisation mondiale du commerce, c'est cela qui était nécessaire, plutôt que de faire appel à des généralistes. Ce n'était pas un rôle que l'on pouvait attendre des délégations à l'UIP, bien que M. Forsberg respectât les résultats de leurs travaux dans les conférences de l'UIP. L'UIP avait besoin de rassembler des parlementaires experts aussi bien que des administrateurs parlementaires experts eux-aussi dans des domaines techniques particuliers dans le contexte international, en tant que manifestation distincte des Assemblées de l'UIP.

Le temps disponible pour la réunion ayant expiré, M. Harris a remercié le secrétariat de l'UIP, en particulier M. Johnsson, M. Chungong et l'Ambassadeur Filip pour avoir appuyé la tenue de la réunion. Il a aussi remercié les interprètes, les techniciens et les personnels d'appui de l'ONU pour leur concours. Enfin il a remercié les membres de l'ASGP pour la manière dont ils avaient participé aux débats.

## Appendice A

**ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES PARLEMENTS**  
**Rapport de la reunion de New York**  
**7 septembre 2005**  
**PRÉSENCE**

Dr Hafnaoui Amrani	Algérie
M Diogo De Jesus	Angola
M Ian Harris	Australie
M Aljosa Campara	Boznie-Herzégovine
M Samson Ename Ename	Cameroun
Mme Audrey O'Brien	Canada
M Gary O'Brien	Canada
M Carlos Hoffmann	Chili
M Josip Sesar	Croatie
M Peter Kynstetr	République Tchèque
M Henrik Tvarno	Danemark
M Ahmed Bourhan Daoud	Djibouti
M Heiki Sibul	Estonie
M Samual Alemayehu	Ethiopie
M Asnake Tadesse	Ethiopie
M Seppo Tiitinen	Finlande
M Raymond Okinda	Gabon
M Kieran Coughlan	Irland
Mme Deirdre Lane	Irland
M Arie Hahn	Israël
M Ugo Zampetti	Italie
M Paolo Santomauro	Italie
M Arvydas Kregzde	Lithuanie
M Mamadou Santara	Mali
M Abdel Jalil Zerhouni	Morocco
Mme Jacqueline Biesheuvel-Vermeijden	Pays-Bas
M Moussa Moutari	Niger
M Hans Brattesta	Norvège
M Muhammad Rafiq	Pakistan
M Oscar Yabes	Philippines
M Adam Witalec	Pologne
Mme Adelina Sa'Carvalho	Portugal
M Constantin Dan Vasiliu	Roumanie
M Lovro Loncar	Slovénie
M Manuel Alba Navarro	Espagne
M Anders Forsberg	Suède
M John Clerc	Suisse
M Pithoon Pumhiran	Thaïlande
Mme Suvimol Phumisingharas	Thaïlande
M Aleksander Novakoski	Ex-république Yougoslave de Macédonie
M Hugo Rodríguez Filippini	Uruguay
M José Pedro Montero	Uruguay
M Bui Ngoc Thanh	Vietnam
M Austin Zvoma	Zimbabwe
M Colin Cameron	Union de l'Europe de l'Ouest



## AUSSI PRÉSENT

M Figueireyo S. Figueireio	Angola
Mme Judy Middlebrook	Australie
M Jigme Zangpo	Bhutan
M Nevenka Savic	Bosnie-Herzégovine
M Thablogo Chephethe	Botswana
M Mohamed Ben Ousseni	Comoros
M Stjepan Vukas	Croatie
M Stavroula Vassilouni	Grèce
M Helgi Bernodusson	Islande
M Anders Johnsson	IPU
Mme M Cassarino	Italie
M Sumskiene	Lituanie
Mme K Kackuviene	Lituanie
Mme Isabelle Barre	Luxembourg
M Isabelle Peters	Monaco
M Sanoussi Jackou	Niger
M Madrid-Yabes	Philippines
Mme Anna Szlelennik	Polagne
M Won Jong Sang	Corée République
M Jeong Ku Jin	Corée République
M Michael Wetzee	Rep. Sud-Africaine
Mme Asa Erwall	Suède
M Phichet Kitisin	Thaïlande
Mme Neeranan Sungto	Thaïlande
Mme Samonrutas Aksornmat	Thaïlande
M Hasan Baytekin	Turquie
M Rhodri Walters	Royaume-Uni
M Douglas Millar	Royaume-Uni
M Mesaack Kitchosn	Zimbabwe
M Jeremy Meadows	Etats Unis

## Appendix B

**ASSOCIATION DES SECRETAIRES GENERAUX DES PARLEMENTS**  
**ASSOCIATION OF SECRETARIES GENERAL OF PARLIAMENTS**

Réunion de New York (septembre 2005) / *New York Meeting (September 2005)*

Siège de l'ONU SALLE DE CONFERENCE 1

UNITED NATIONS BUILDING CONFERENCE ROOM 1

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA**  
**REUNION (sujet à modifications)**

*DRAFT ORDERS OF THE DAY OF THE MEETING (subject to change)*

\*

**Mercredi 7 septembre / Wednesday 7<sup>th</sup> September**

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>10H00</b><br><b>10.00a</b> | <p>Ouverture de la réunion<br/> <i>Opening of the meeting.</i></p> <p>Ordre du<br/> jour</p> <p><i>Orders of<br/> the day</i></p> <p>Communication [à confirmer] : «Informations sur la deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement»</p> <p><i>Communication [to be confirmed] : «Information about the 2<sup>nd</sup> World Conference of Speakers*</i></p> |
| <b>10H30</b>                  | <p>Le processus de réforme de l'ONU, à la lumière du rapport "Dans une liberté plus grande..." du Secrétaire général de l'ONU, M. Annan</p>   |
| <b>10.30am</b>                | <p><i>The Process of Reform of the United Nations, in light of the report "In larger Freedom" by the Secretary-General of the UN, Mr Annan.</i></p>   |

Conduite du débat : M. Robert Orr, Sous-Secrétaire général de l'ONU à la coordination des politiques et à la planification stratégique

*Moderator: Mr Robert Orr, United Nations Assistant Secretary General for Policy Co-ordination and Strategic Planning.*

**11H00** Débat général : «Combler le déficit démocratique dans les relations internationales  
et la dimension parlementaire des Nations Unies»

**11.00a** *General Debate: "Bridging the democracy gap in international relations and the concept of a parliamentary dimension of the United Nations"<sup>1</sup>*

Conduite du débat : M. Anders Forsberg, Secrétaire général du Riksdagen de Suède

*Moderator: Mr Anders Forsberg, Secretary-General of the Swedish Riksdagen*

*Clôture / Closure.*

---

## Assemblée générale

Distr. générale  
17 décembre 2004

---

**Cinquante-neuvième session**  
Point 56, j, de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/59/L.5/Rev.2 et Add.1)]

#### **59/19. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général en date du 1<sup>er</sup> septembre 2004, dans lequel le Secrétaire général dresse un bilan de la large coopération qui a eu lieu entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire au cours des deux dernières années<sup>1</sup>,

*Prenant note* des résolutions adoptées par l'Union interparlementaire et distribuées à l'Assemblée générale, ainsi que des activités entreprises au cours des deux dernières années par l'Union interparlementaire pour appuyer l'Organisation des Nations Unies,

*Se félicitant* des auditions annuelles de parlementaires qui ont lieu à l'ONU, élément habituel du programme d'activités organisées au Siège de l'ONU à l'occasion des sessions de l'Assemblée générale,  
*Considérant* l'Accord de coopération de 1996 entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire<sup>2</sup>, qui définit les bases de la coopération entre les deux organisations,

*Rappelant* la Déclaration du Millénaire<sup>3</sup>, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de renforcer davantage la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux, représentés par leur organisation mondiale, l'Union interparlementaire, dans différents domaines, y compris la paix et la sécurité, le développement économique et social, le droit international et les droits de l'homme, ainsi que la démocratie et les problèmes d'égalité entre les sexes,

*Rappelant également* sa résolution 57/32 du 19 novembre 2002, dans laquelle l'Union interparlementaire a été invitée à participer aux travaux de l'Assemblée

---

<sup>1</sup> Voir A/59/303, cinquième partie.

<sup>2</sup> A/51/402, annexe.

<sup>3</sup> Voir résolution 55/2.

générale en qualité d'observateur, ainsi que sa résolution 57/47 du 21 novembre 2002,

*Prenant note* des recommandations figurant dans le rapport du Groupe de personnalités éminentes chargé d'examiner les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile<sup>4</sup>, tendant à associer plus systématiquement les parlementaires aux travaux de l'Organisation des Nations Unies,

1. *Se félicite* des efforts déployés par l'Union interparlementaire pour que les parlements apportent une contribution et un appui accrus à l'Organisation des Nations Unies ;

2. *Accueille avec satisfaction* la décision de convoquer au Siège, en septembre 2005, la deuxième Conférence mondiale des Présidents des parlements, qui fera suite à la première Conférence de ce type, tenue à New York en 2000 à l'occasion de l'Assemblée du Millénaire ;

3. *Demande* au pays hôte de réserver les attentions habituelles aux membres de l'ensemble des délégations parlementaires des États Membres de l'Organisation des Nations Unies participant à la deuxième Conférence mondiale des Présidents des parlements ;

4. *Prend note* des efforts déployés par l'Union interparlementaire pour consulter les parlements au sujet des recommandations formulées dans le rapport du Groupe de personnalités éminentes<sup>4</sup>, tendant à associer plus systématiquement les parlementaires aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, et attend avec intérêt de prendre connaissance des résultats de ce processus, qui constitueront une contribution aux travaux de l'Assemblée générale avant l'adoption d'une décision finale sur les recommandations du Groupe concernant les parlementaires ;

5. *Encourage* l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire à continuer de coopérer étroitement dans différents domaines, en particulier la paix et la sécurité, le développement économique et social, le droit international, les droits de l'homme, ainsi que la démocratie et les problèmes d'égalité entre les sexes, compte tenu des effets bénéfiques importants de la coopération entre les deux organisations, dont témoigne le rapport du Secrétaire général;

6. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session la question subsidiaire intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire ».

*50<sup>e</sup> séance plénière  
8 novembre 2004*

---

<sup>4</sup> Voir A/58/817 et Corr.1.

## DEUXIEME CONFERENCE MONDIALE DES PRESIDENTS DE PARLEMENT

Siège de l'ONU, New York, du 7 au 9 septembre 2005

### ***Comblar le déficit démocratique dans les relations internationales : un plus grand rôle pour les parlements***

#### Déclaration adoptée par consensus

Le Parlement incarne la démocratie. C'est l'institution essentielle par laquelle la volonté du peuple s'exprime et les lois sont votées. C'est aussi l'institution à qui le Gouvernement rend des comptes. A la veille de la Réunion de haut niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, nous, Présidents de parlement, nous sommes réunis au Siège de l'ONU à New York. Nous avons tenu ces assises pour exprimer les vues des représentants des peuples dans les parlements, pour dresser le bilan de l'action conduite par les parlements depuis notre première conférence en 2000, pour réfléchir à la manière d'apporter un soutien accru à la coopération internationale et aux Nations Unies, et pour contribuer ainsi à combler le déficit démocratique dans les relations internationales.

A l'heure de l'adoption de la présente déclaration, nous n'ignorons pas que les membres de la communauté mondiale doivent impérativement agir de concert pour relever les défis considérables qu'elle rencontre. Le monde est aujourd'hui à la croisée des chemins et la communauté mondiale doit saisir cette chance et prendre des mesures radicales. Si les avis peuvent diverger sur les menaces les plus graves, elles ne seront réellement écartées que si elles sont affrontées concurremment et dans le cadre du système des Nations Unies. Nous réaffirmons la volonté des parlements nationaux de s'engager sans réserve dans ce combat.

#### *Coopération internationale*

Nous sommes convaincus que l'ONU doit rester la pierre angulaire de la coopération mondiale. Aussi le Secrétaire général de l'ONU doit-il être exhorté à poursuivre énergiquement le processus de réforme engagé. Nous le félicitons du train de propositions de réforme des plus utiles présentées dans son rapport intitulé *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous* (A/59/2005). Nous engageons les parlements à débattre de ces propositions et à dialoguer avec les gouvernements pour créer une dynamique d'action, étant clairement entendu que la démocratie, la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont intrinsèquement liés.

Les Etats membres, notamment leurs parlements, doivent impérativement faire preuve de l'élan et de la volonté politique nécessaire pour doter l'Organisation mondiale de mécanismes plus efficaces et de moyens humains et financiers suffisants dans tous les domaines, et d'une base solide pour lui permettre de réformer efficacement sa gestion. Donner à l'ONU des moyens plus efficaces pour traiter les problèmes de développement économique et social est l'une de ces tâches. Pour réduire la pauvreté et assurer le développement durable, les pays ont besoin de forums où négocier simultanément sur plusieurs fronts : aide publique au développement, technologie, commerce, protection de l'environnement, stabilité financière et politique de développement.

Dans le rapport intitulé *Investir dans le développement : plan pratique de réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement*, on défend l'idée que le développement est à la portée de nombreuses nations et on cite des exemples de mesures que les pays peuvent prendre, individuellement et collectivement, pour se rapprocher des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le développement doit rester au premier rang de nos préoccupations. Nous sommes déterminés à susciter l'appui politique nécessaire au changement et à l'action. Les Etats doivent honorer les engagements qu'ils ont pris de fournir une aide au développement, conformément au Consensus de Monterrey et à la Déclaration du Millénaire. Nous nous félicitons du débat sur les formes nouvelles et novatrices de financement du développement dont nous attendons qu'il produise les ressources supplémentaires tant attendues.

Les questions globales de sécurité doivent aussi être traitées plus vigoureusement aux Nations Unies. Les Etats disposant de l'arme nucléaire devraient honorer leurs obligations en matière de désarmement et tous les Etats doivent redoubler d'efforts pour tout ce qui concerne la non-prolifération et le contrôle des armements. L'action déjà engagée par l'ONU et ses Etats membres pour combattre le terrorisme international est encourageante mais on peut faire beaucoup plus encore, notamment en adoptant une convention détaillée sur le terrorisme et en convenant d'une définition internationalement acceptée du terrorisme incluant tout acte qui vise à tuer ou à blesser grièvement des civils ou des non-combattants, quel qu'en soit le but.

Nous réaffirmons que la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, en particulier les femmes et les enfants, sont essentielles au développement, à la paix et à la sécurité. Nous soulignons aussi que la bonne gouvernance et la primauté du droit aux niveaux national et international revêtent une importance capitale pour un développement durable et pour la paix dans le monde. Nous invitons les Nations Unies à intégrer davantage ces trois dimensions à leurs travaux et nous engageons instamment les Etats membres à agir résolument dans ce but.

### *Parlements et Nations Unies*

Nous réaffirmons la Déclaration de la première Conférence des présidents de parlement (2000) où nous engageons tous les parlements et leur organisation mondiale – l'Union interparlementaire (UIP) – à donner une dimension parlementaire à la coopération internationale. Nous nous félicitons des progrès accomplis par beaucoup de parlements pour atteindre cet objectif, comme l'atteste le *Rapport sur la participation parlementaire aux affaires internationales* établi par l'UIP, mais nous savons qu'il reste beaucoup à faire en la matière.

Nous nous félicitons de la décision prise par les Nations Unies d'accorder le statut d'observateur à l'UIP. C'est une première étape qui offre à l'Organisation la possibilité de relayer les vues des parlements membres auprès des Nations Unies. L'heure est venue d'un partenariat stratégique entre les deux institutions. Nous appelons de nos vœux une interaction et une coordination plus fortes avec les Nations Unies et engageons l'Organisation mondiale à recourir plus fréquemment à l'expertise politique et technique que l'UIP peut dispenser avec ses parlements membres, notamment dans les domaines ayant trait au renforcement des institutions après conflit.

Nous considérons que les parlements doivent être activement engagés sur la scène internationale, non seulement par la coopération interparlementaire et la diplomatie parlementaire mais aussi en contribuant aux négociations internationales, en suivant le déroulement, en supervisant la mise en oeuvre par les gouvernements des instruments adoptés et en veillant au respect des normes internationales et de l'état de droit. De même, le Parlement doit être plus soucieux de passer au crible les activités des organisations internationales et d'apporter une contribution à leurs débats.

Aussi nous réjouissons-nous du débat actuel sur la meilleure manière d'assurer une interaction plus importante et plus structurée entre les Nations Unies et les parlements nationaux. Nous réaffirmons les recommandations faites à ce propos dans notre déclaration de l'an 2000 et affirmons que cette interaction doit être, pour l'essentiel, ancrée dans le travail quotidien de nos parlements nationaux. Au niveau international, nous nous proposons de travailler plus étroitement que jamais avec l'UIP que nous considérons comme un homologue parlementaire des Nations Unies sans équivalent.

A cette fin, nous encourageons l'UIP à veiller à ce que les parlements nationaux soient mieux informés des activités des Nations Unies. En outre, nous invitons l'UIP à faire appel plus souvent à l'expertise des membres des commissions permanentes et spécialisées des parlements nationaux pour traiter des enjeux appelant une coopération internationale. Nous encourageons par ailleurs l'UIP à développer encore les auditions parlementaires et les réunions spécialisées aux Nations Unies et à coopérer davantage avec les assemblées et organisations parlementaires régionales officielles pour accroître la cohérence et l'efficacité de la coopération parlementaire mondiale et interrégionale.

L'UIP est l'instrument de choix pour le renforcement des parlements dans le monde et, partant, la promotion de la démocratie, et nous nous engageons à la renforcer encore. Nous nous félicitons du rapport sur *La contribution des parlements à la démocratie* établi par l'UIP. Nous entendons renforcer les mécanismes de défense des droits de l'homme de l'UIP pour que les quelque 40 000 parlementaires que compte le monde puissent faire le travail pour lequel ils ont été élus dans une plus grande liberté et avec plus de sécurité. Nous continuerons de même à appuyer les efforts de l'UIP pour que les hommes et les femmes soient représentés plus équitablement dans les rangs des parlementaires, et à prendre les mesures requises à cet effet.

Grâce à toutes ces initiatives, nous développerons la capacité de nos parlements à peser sur l'action que mènent les Nations Unies, nous renforcerons la transparence de l'Organisation mondiale et nous dynamiserons ainsi les réformes en cours aux Nations Unies.

### *Suivi et mise en oeuvre*

Nous décidons d'adresser la présente déclaration à nos parlements en leur recommandant vivement de n'épargner aucun effort pour qu'il y soit donné suite concrètement. Nous proposons à tous les parlements d'organiser chaque année, à peu près à la même époque, "une journée internationale des parlements" consacrée à un débat parlementaire sur l'une des recommandations de la présente déclaration. Nous invitons l'UIP à la transmettre au Secrétaire général de l'ONU et au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies afin qu'elle soit distribuée comme document officiel de l'ONU. Enfin, nous décidons de convoquer de futures réunions des présidents de parlement chargées de dresser le bilan de l'application de la présente déclaration et nous invitons l'UIP à entreprendre les préparatifs nécessaires en étroite coopération avec l'ONU.



17 aout 2005

## **M Anders Forsberg, Secrétaire généraux, Riksdagen, Suède**

Donner une dimension parlementaire aux Nations Unies : Comment les parlements nationaux peuvent-ils combler le vide démocratique dans les relations internationales.

### *Introduction*

Le 2<sup>ème</sup> Congrès Mondial des Présidents de Parlement au quartier général des Nations Unies, à New York, est axé sur le rôle des parlements dans les affaires internationales. Le projet de déclaration met en lumière les relations entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (IPU). Les parlements sont évidemment actifs dans les affaires internationales par la coopération interparlementaire et la diplomatie parlementaire. La déclaration souligne qu'ils doivent aussi contribuer aux affaires multilatérales en contribuant à promouvoir les négociations internationales et les institutions multilatérales, en surveillant la mise en application des décisions des gouvernements et en s'assurant de la conformité nationale aux normes et à la législation internationales.

Dans la déclaration, les présidents se disent favorables à l'actuel débat sur la meilleure façon d'établir une interaction plus significative entre les Nations Unies et les parlements nationaux. Ils encouragent l'Union interparlementaire à jouer un rôle plus actif en vue de faciliter cette interaction.

Nous pouvons donc prévoir une évolution intéressante, avec participation plus active des parlements et des parlementaires aux affaires internationales, l'Union interparlementaire étant amenée à jouer un rôle coordinateur plus marqué et partiellement nouveau. Cette évolution sera importante aussi pour nous en tant que SG.

### L'IPU

Les fonctions de l'IPU ont considérablement évolué depuis sa création en 1889. L'IPU est devenue le premier forum permanent pour les négociations politique multilatérales en favorisant un arbitrage pacifiste international, et est à l'origine de la coopération internationale institutionnalisée sous sa forme actuelle. Elle a recommandé la création d'institutions correspondantes au niveau intergouvernemental – ce qui s'est finalement concrétisé aux Nations Unies. Depuis ces débuts, l'IPU n'a cessé de croître en dimension et en importance.

Il y a cinq ans, l'IPU a modifié le premier article de ses statuts en vue de définir l'IPU comme organisation internationale des parlements d'États souverains. En même temps, l'IPU subissait un processus de réforme interne visant à renforcer l'organisation pour rendre son activité plus efficace et aussi lui donner l'aptitude d'exercer une meilleure influence externe. Trois principaux objectifs ont été définis au cours de ce processus :

- L'IPU doit être plus pertinente, plus au fait de l'actualité et plus présente dans le monde d'aujourd'hui.
- L'IPU doit contribuer à donner une dimension parlementaire à la coopération internationale.
- L'IPU doit avoir une relation claire avec les organisations interparlementaires.

L'IPU a certes pris d'importantes mesures en vue de pouvoir agir plus efficacement. Elle a modifié ses structures et ses méthodes de travail et franchi un grand pas en avant en préparant des rapports complets et des projets de résolution. En outre, le statut de l'IPU aux Nations Unies a été élevé, elle a maintenant le statut d'observateur.

Néanmoins, la question demeure : L'IPU est-elle plus pertinente et plus visible aujourd'hui ? Un récent rapport de consultation sur la stratégie de communication de l'IPU (j'étais l'un des membres du panel de consultants) indique que le processus de réforme restera à l'avenir un défi pour l'IPU, au moins au point de vue communication. Le rapport stipule que l'IPU manque de visibilité, et que l'objectif principal de l'IPU est mal connu en dehors de ses membres.

Je crains que de nombreux parlements nationaux ne soient pas informés des résultats de beaucoup d'activités de l'IPU. Une explication peut être qu'aux réunions de l'IPU assistent des délégués qui ne sont pas initiés à toutes les questions à l'ordre du jour, et que les parlementaires "pertinents" qui s'occupent du problème spécifique à l'étude dans les comités au sein des parlements nationaux ne sont pas impliqués. J'y reviendrai plus tard.

#### *Relations entre les Nations Unies et l'IPU.*

Comme indiqué ci-dessus, l'IPU a désormais le statut d'observateur aux Nations Unies. Ceci a été suivi, en novembre dernier, d'une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies réclamant une collaboration plus étroite entre les deux organisations.

Il faut aussi voir ceci à la lumière des travaux du Panel de Personnes Éminentes (dit Panel Cardoso Panel) sur les relations entre les Nations Unies et la société civile, y compris les parlementaires et le secteur privé. Le rapport du Panel Cardoso n'était pas axé sur l'IPU comme lien parlementaire principal avec les Nations Unies. En revanche, il recommandait que les Nations Unies créent leurs propres structures parlementaires. Toutefois, le Secrétaire général des Nations Unies, dans son propre rapport de l'année dernière à ce sujet, se disait plus favorable à une collaboration plus étroite avec l'IPU. Comment développer cette collaboration ? Les Nations Unies ont approuvé les conseils des parlements nationaux à ce sujet.

#### *Déclaration du 2<sup>ème</sup> Congrès Mondial des Présidents de Parlement*

La déclaration "*Comment combler le vide démocratique dans les relations internationales : Renforcement du rôle des parlements*" a été préparée par un comité préparatoire de Présidents. Étant donné que le président suédois avait été membre du comité, j'ai eu l'occasion d'assister à la rédaction du projet de déclaration. J'ai entendu d'intéressantes discussions sur les changements à apporter aux textes proposés et des considérations stratégiques sur le rôle attribué à l'IPU dans ce contexte.

Suite à ces discussions, la déclaration commence par une nette focalisation sur le rôle des parlements. La déclaration approuve une interaction plus significative et plus structurée entre

les Nations Unies et les parlements nationaux, ajoutant qu'une bonne part de cette interaction doit être fermement enracinée dans les activités quotidiennes des parlements nationaux. Ceci doit se faire en étroite coopération avec l'IPU. Ceci veut dire que le projet de déclaration prévoit clairement un développement de la coopération entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'IPU.

À cette fin, la déclaration demande à l'IPU de veiller à ce que les parlements nationaux soient mieux informés des activités des Nations Unies. De plus, il appartient à l'IPU d'utiliser plus souvent les compétences des membres de commissions permanentes et de commissions d'enquête au sein des parlements nationaux, pour traiter de questions spécifiques demandant une coopération internationale. L'IPU devrait développer davantage des séances parlementaires et des réunions spécialisées aux Nations Unies.

*Projet de déclaration à la réunion plénière au sommet de l'Assemblée générale les 14-16 septembre 2005.*

Le projet de déclaration préparé par le président de l'Assemblée générale comporte un paragraphe qui se réfère à la coopération entre les Nations Unies et la communauté parlementaire dans les termes suivants : *“En attirant l'attention sur le rôle important joué par l'Union interparlementaire dans les affaires internationales, nous demandons une coopération plus étroite entre les Nations Unies et les parlements nationaux par le biais de leur organisation mondiale, en vue de promouvoir les Objectifs du Développement du Millénaire, et d'assurer une mise en œuvre efficace de la réforme des Nations Unies.”*

La déclaration sera adoptée par les Chefs d'État et de gouvernement lors de la réunion plénière au sommet de l'Assemblée générale au milieu de septembre.

*Réunions aux Nations Unies en juillet.*

Une délégation de la commission préparatoire à la conférence des présidents a visité le quartier général des Nations Unies à New York les 7 et 8 juillet cette année. Cette délégation comportait trois membres de la commission (originaires du Mali, du Mexique et de Suède) et le Secrétaire général de l'IPU, M. Anders B. Johnsson. La représentante de l'IPU à New York, Mme Anda Filip, et moi-même, avons aussi pris part aux réunions.

Le but de la mission auprès des Nations Unies était d'engager des consultations avec les cadres supérieurs des Nations Unies et les représentants de la communauté diplomatique de New York, et d'éveiller la conscience de l'étendue et des résultats attendus de la conférence des présidents en septembre.

La délégation a rencontré le Secrétaire général adjoint (M. Kofi Annan étant en déplacement à l'étranger), six Sous-secrétaires généraux, les chefs des principaux groupements politiques aux Nations Unies – l'Union européenne (représentée par l'ambassadeur de Grande-Bretagne), le Groupe de 77 et la Chine (représentée par l'ambassadeur de la Jamaïque). La délégation a eu aussi une réunion d'information avec un grand nombre de représentants des Missions permanentes auprès des Nations Unies.

Ces réunions ont eu un résultat positif. Il y a une conscience croissante de la nécessité de développer davantage la coopération entre les Nations Unies et les parlements nationaux, et du rôle de président et de médiateur que doit jouer l'IPU afin d'assurer le bon mode de participation “spécialisée” de la part des parlements sur des questions qui exigent une attention

particulière aussi bien aux Nations Unies qu'au sein des parlements. Il existe un potentiel pour que la séance parlementaire annuelle aux Nations Unies devienne un facteur clé de la relation entre les Nations Unies et l'IPU. Le nouveau président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur de Suède M. Jan Eliasson, a exprimé son désir et son intention d'aider au succès de ce processus.

### *Conclusions*

J'ai essayé de décrire les raisonnements contenus dans la déclaration qui seront discutés cette semaine au cours de la Conférence des présidents aux Nations Unies. Le titre de la déclaration nous donne une claire indication des ambitions des présidents : l'urgent besoin de donner une dimension parlementaire à la coopération internationale, et le meilleur moyen d'y parvenir. Plus que jamais, les parlements et leurs membres ont un rôle capital à jouer dans l'ancrage des accords internationaux parmi les citoyens. La globalisation a transformé la politique mondiale en une politique locale et a eu un impact considérable sur les relations politiques, économiques et socioculturelles à travers le monde.

Les membres des parlements de tous les pays ont été élus pour représenter les populations de leurs pays respectifs ; leur mission est de défendre les intérêts et les aspirations des électeurs qui leur ont confié ce mandat. Les organisations non gouvernementales (ONG) sont actives sur les forums internationaux et y jouent un rôle important, mais elles n'ont pas la même légitimité que les parlements élus.

Les statuts de l'IPU sont clairs sur ce qui concerne la démocratie et le respect des droits de l'homme. De même la Charte des Nations Unies. Il est donc bien naturel, à mon avis, que l'IPU et les Nations Unies soient en harmonie sur ces questions. Nous représentons divers systèmes sociopolitiques, mais je crois que nous partageons tous la même opinion, que les parlementaires ont une responsabilité particulière quant à la sauvegarde de la voix des peuples.

Comment organiser au mieux une meilleure participation des parlements et des parlementaires aux affaires internationales est évidemment une autre question. À mon avis, il importe d'impliquer les parlementaires les plus compétents dans les conférences où sont abordés des questions spécifiques ; et ce degré de compétence est naturellement plus élevé si l'on s'occupe de ces problèmes au quotidien. On peut alors faire profiter directement les commissions concernées des résultats de la conférence.

Comme il est dit dans le projet de déclaration de la conférence des présidents, l'IPU a un rôle à jouer pour faciliter l'implication des parlementaires membres des commissions permanentes et des commissions d'enquête concernées. Pouvons-nous maintenant prévoir un développement avec coopération plus directe entre le secrétariat de l'IPU et les parlements nationaux par le biais des présidents et des secrétaires généraux ? Je le crois.

Grâce au rôle coordinateur de l'IPU entre les parlements nationaux et les organisations internationales telles que les Nations Unies, la WTO, la Banque mondiale, etc. il importera d'impliquer ceux des hauts fonctionnaires de nos parlements qui ont la compétence nécessaire pour assister les parlementaires. Il en résultera pour nos collègues une expérience précieuse dont ils pourront faire profiter leurs comités dans leurs activités quotidiennes. En outre, nos petits secrétariats nationaux d'IPU pourront alors compter sur le soutien de leurs collègues dans les parlements, qui sont très avertis des activités de l'IPU. Cette collaboration plus étroite s'étendra aussi au secrétariat de l'IPU proprement dit, qui pourra se mettre en contact avec un nombre croissant de fonctionnaires compétents dans les divers secteurs des parlements.

Il en résultera aussi que l'IPU sera plus intéressant pour nous en tant que secrétaires généraux. Avec, comme indiqué plus haut, ce rôle partiellement nouveau de l'IPU, nous aurons, selon moi, une très bonne raison de développer la coopération entre le secrétariat de l'IPU et les secrétaires généraux. C'est une question à suivre aux prochaines réunions de l'ASGP.

## **Participation parlementaire aux affaires internationales**

**Rapport de l'Union interparlementaire (UIP)  
à la  
Deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement  
New York, 7-9 septembre, 2005**

## **PARTICIPATION PARLEMENTAIRE AUX AFFAIRES INTERNATIONALES**

### **Avant-propos**

Quand, en septembre 2000, les présidents de parlement se sont réunis pour leur toute première conférence mondiale, ils ont adopté une déclaration solennelle<sup>1</sup> appelant à une plus grande participation des parlements aux affaires internationales. L'époque était révolue, ont-ils affirmé, où la politique est une affaire purement intérieure, si tant est qu'elle l'ait jamais été. Bon gré, mal gré, les parlements étaient partout amenés à débattre d'un agenda toujours plus supranational. Ils n'avaient d'autre choix que de s'intéresser aux négociations multilatérales, ne serait-ce parce que la responsabilité leur en incomberait directement quand viendrait le moment d'en transposer les résultats en droit interne.

Si la place du Parlement dans l'arène internationale n'était plus contestée, les procédures utilisées pour peser sur le débat international restaient très diverses. L'Union interparlementaire (UIP), organisatrice de la Conférence tenue en 2000, a voulu savoir si, au-delà des multiples méthodes employées, un modèle unique se dessinait. En 2004, l'Organisation a donc posé un certain nombre de questions aux présidents des parlements du monde entier pour déterminer dans quelle mesure et de quelle manière leurs assemblées s'étaient impliquées dans les dossiers internationaux, conformément à l'engagement pris à la Conférence du Millénaire<sup>2</sup>.

Le rapport qui suit est une compilation des réponses reçues. Il en ressort que presque tous les parlements – des pays en développement comme des pays développés - ont un parcours intéressant et instructif en ce qui concerne leur participation aux affaires internationales. Sur ce point, hormis la question de l'accès aux technologies modernes de l'information, il n'y a pas de clivage patent entre le Nord et le Sud. Certes les parlements ont progressé plus ou moins rapidement dans l'adaptation de leurs procédures à l'agenda mondialisé du 21<sup>ème</sup> siècle, mais presque tous ont entrepris de relever le défi.

### **Synthèse**

Globalement, nombre de parlements ont commencé à adapter leur mode opératoire pour être mieux à même de traiter l'agenda international. Dans certains parlements, les changements sont déjà opérationnels et dans d'autres, ils sont encore en débat.

<sup>1</sup> Le texte de la déclaration de 2000 est annexé au présent rapport.

<sup>2</sup> Au 25 avril 2005, les parlements qui ont répondu et dont les réponses sont prises en compte dans le présent rapport préliminaire sont ceux des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne (2), Andorre, Angola, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chine, Chili, Comores, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Ethiopie (2), Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France (2), Guatemala, Guyana, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon (2), Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Namibie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie (2), Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, îles Salomon, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Yémen et Zambie, et Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Il y a apparemment une multitude d'activités institutionnelles en cours dans les assemblées, dont le but est de se rapprocher au plus près de l'arène multilatérale. A quelques exceptions près, les parlements ont un rôle constitutionnel important en matière de ratification des instruments internationaux. Or, les réponses au questionnaire montrent que les parlements exercent une influence limitée sur le processus de ratification. Ainsi, ils prennent rarement des mesures pour accélérer la ratification. Par contre, une fois un instrument international ratifié, ils ont un rôle de premier plan à jouer pour en assurer l'application.

Un fossé numérique se dessine nettement entre les parlements du Nord de ceux du Sud. Alors qu'au Nord la plupart des parlements utilisent l'internet tant pour la collecte de l'information que pour entretenir des relations avec d'autres institutions et que chaque parlementaire a son ordinateur portable, cela n'est généralement pas le cas au Sud. C'est un domaine qui mériterait des investissements considérables de la communauté internationale, en temps et en moyens.

S'agissant de la collecte de l'information, la plupart des réponses au questionnaire ont mis l'accent sur les méthodes traditionnelles qu'appliquent les parlements pour recueillir l'information, à travers leurs commissions et services d'information, par exemple. Elles font apparaître un intérêt limité pour la collecte d'informations auprès de sources non traditionnelles. Par contre, presque tous les parlements ont fait état des mesures prises pour sensibiliser les citoyens au travail parlementaire et encourager leur participation, et leurs réponses sont riches d'exemples à ce propos. Ainsi, une utilisation plus systématique est faite des missions de communication, des auditions en commission, des vidéo-conférences, des dépositions, des soumissions, des pétitions de toutes sortes (de plus en plus sous forme électronique) et des campagnes pour encourager une plus grande implication des citoyens.

Sur le plan régional, il apparaît que les parlements nationaux de l'Union européenne (y compris ceux des nouveaux Etats membres) sont en avance en matière de droit de regard sur les négociations internationales. La concentration de la prise de décision à Bruxelles les a contraints à suivre de près ces négociations et à tenter d'influer sur leur cours. Là non plus, il n'y a pas de modèle unique; chaque parlement a choisi un mécanisme conforme à ses traditions politiques et parlementaires.

Il serait peut être utile de mieux connaître certaines de ces pratiques, qui pourraient bien servir de modèles pour les parlements soucieux d'exercer un droit de regard sur la prise de décision dans les autres grands blocs d'intégration régionale, voire dans les processus de négociation à l'échelle mondiale. Il reste beaucoup à faire pour rationaliser le secteur des organisations parlementaires régionales: les réponses révèlent quelques rares tentatives d'éviter doubles emplois et chevauchements. Cette question mérite sans aucun doute d'être examinée plus attentivement.

Sur le plan sectoriel, on note que les négociations commerciales multilatérales sont dans une catégorie à part : elles font l'objet de l'attention quasi-universelle des parlements. Dans les pays tant en développement que développés, qu'ils soient membres ou non de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les parlements n'épargnent aucun effort pour suivre les négociations commerciales et influer sur leur cours. Nul doute que le programme sur le commerce international mis en place par l'UIP ces six dernières années a été utile aux parlements.



Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) apparaissent en filigrane dans une bonne partie du travail accompli dans les parlements. Nombre de parlements de pays développés ont inscrit les Objectifs à leur ordre du jour et ont adopté des stratégies et politiques de développement ayant trait aux OMD, qu'ils suivent de près. Des exemples très novateurs sont présentés dans les réponses données. Les Objectifs sont aussi pris en compte dans les parlements des pays en développement, qui ont été associés à des degrés divers à la définition des stratégies nationales de développement. Ils ont travaillé à la réalisation de certains des Objectifs, ceux qui ont trait au VIH/SIDA et à l'égalité des sexes étant les plus fréquemment cités. Par contre, l'interaction directe avec les organisations internationales compétentes semble être sporadique.

Pour ce qui concerne l'avenir de la Conférence mondiale de présidents de parlement, les réponses indiquent que la plupart des parlements ne souhaitent pas qu'elle soit institutionnalisée. Ils proposent plutôt qu'elle continue à se tenir sur une base plus ou moins régulière, de préférence en liaison avec les grands sommets intergouvernementaux. Parmi les réponses exprimant un point de vue sur la périodicité d'éventuelles réunions, la majorité est partagée entre celles qui préconisent une conférence tous les cinq ans et celles qui préféreraient un rythme biennal.

Pour conclure, il est peut-être trop tôt pour chercher à identifier des lignes de force en ce qui concerne la manière dont les parlements s'adaptent aux défis d'un agenda toujours plus mondialisé. Cependant, nul ne niera qu'une énergie considérable est consacrée à cette question, ni que des mécanismes et dispositifs particulièrement novateurs ont fait leur apparition.



**Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale  
Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense**

**Réflexions complémentaires  
de Colin CAMERON, Secrétaire général de l'Assemblée de l'UEO (AIESD),  
sur le document d'Anders FORSBERG consacré au thème  
"Providing a parliamentary dimension to the UN: how national parliaments  
can  
bridge the democratic gap in international relations"**

**Réunion de l'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP),  
New York, mercredi 7 septembre 2005**

***« L'objectif que nous visons est de rendre la diplomatie plus parlementaire  
et les parlementaires plus diplomates »***

(Philip C. Jessup, membre de la délégation des Etats-Unis à la Conférence de San Francisco sur la Charte des Nations unies en 1945 ; le terme « diplomatie parlementaire » a été inventé par Dean Rusk, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis (1961-1969) sous John F. Kennedy et Lyndon B. Johnson)

La discussion portant sur l'octroi aux Nations unies d'une dimension parlementaire appropriée est antérieure à la naissance de l'organisation. Dans d'autres cadres, la coopération intergouvernementale en matière de sécurité et de défense collectives prévoyait une participation quasi automatique des parlementaires nationaux. Par conséquent, dans les cas de l'UEO et de l'OSCE, où les gouvernements allaient traiter la sécurité et la défense de leurs nations, les fondateurs de ces organisations intergouvernementales ont jugé nécessaire de les doter d'un forum interparlementaire. Ce qui a abouti, par exemple, à la création de l'Assemblée de l'UEO - par un traité ratifié par les Etats membres - et à celle de l'Assemblée de l'OSCE.

La situation des Nations unies est différente. Avec la fondation de l'UIP en 1889, une instance pouvant jouer le rôle de forum interparlementaire était créée bien avant la naissance des Nations unies, après la Seconde guerre mondiale. C'était le fait d'un mouvement parlementaire qui visait à établir un contrepoids démocratique à la diplomatie secrète, représentative du XIXème siècle, que pratiquaient les Etats nations.

Les nombreux changements démocratiques qui se sont produits récemment en divers endroits du monde (Ukraine, Géorgie, Afrique, Asie) pourraient engendrer une dynamique unique de nature à améliorer la dimension parlementaire des Nations unies. De plus en plus de pays choisissent la démocratie, l'Etat de droit et le contrôle des activités des gouvernements et des forces armées par les parlements.

Il nous faut des réunions plus fréquentes et mieux préparées avec l'exécutif des Nations unies et les représentants des gouvernements.

Le dialogue qui existe déjà entre les Nations unies et les parlementaires internationaux doit être approfondi et élargi, et revêtir un caractère plus formel. Seuls les parlementaires bien informés, en contact avec leurs collègues, peuvent exercer sur les gouvernements la pression politique nécessaire en vue d'un contrôle efficace de leurs activités dans le domaine international.

En ma qualité de Secrétaire général d'une Assemblée interparlementaire ayant contribué à la paix et à la compréhension mutuelles en Europe ces 50 dernières années, je suis absolument convaincu des avantages que peuvent tirer les parlements nationaux s'ils dotent leurs membres des capacités supplémentaires leur permettant de contrôler les activités des instances interparlementaires.

Il est vrai que le contrôle parlementaire au niveau national est peu développé et que nombre de nos collègues ne prennent connaissance du déploiement de leurs forces nationales dans le cadre d'opérations de maintien de la paix qu'une fois la décision prise par leur gouvernement. La comparaison des diverses expériences nationales au sein d'une instance interparlementaire et le subtil processus d'évaluation qu'elle entraîne peuvent aider à accroître progressivement les pouvoirs dont disposent généralement les parlements nationaux.

Les assemblées interparlementaires apportent une valeur ajoutée des différentes manières suivantes :

- Elles constituent un moyen de communication et une source d'information pertinente entre « pairs » au-delà des frontières nationales ;
- Elles donnent la possibilité de présenter, sur le plan international, les vues nationales qui sont consignées et officiellement reproduites ;
- Elles permettent à leurs membres de trouver des alliés dans d'autres parlements et de se mettre d'accord avec eux sur des recommandations communes destinées à leurs gouvernements.

Parallèlement, le dialogue mené régulièrement avec l'exécutif permet aux parlementaires de mieux faire valoir les objectifs de leurs gouvernements et d'expliquer à leurs concitoyens les différents aspects d'une politique donnée.

Les structures interparlementaires dotées d'importantes responsabilités régionales, telles que le Parlement panafricain, le Parlement latino-américain, l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne, l'Assemblée de la CEI et l'Union interparlementaire arabe, ainsi que les Assemblées de l'OTAN, de l'OSCE et de l'UEO, ont les outils nécessaires pour préparer le dialogue avec les Nations unies au niveau régional et élaborer des recommandations propres à leurs régions, constituant une source d'information supplémentaire sur les problèmes de leurs zones et sur les solutions qu'elles proposent à New York.

L'expérience acquise dans ces assemblées montre qu'elles constituent un forum international où les parlementaires peuvent se faire l'écho des opinions de leur gouvernement et de l'opposition.

Le fait de « déléguer » fréquemment les tâches de maintien de la paix aux organisations régionales confère aux assemblées régionales un rôle plus important au niveau de la dimension parlementaire de la gestion mondiale du recours à la force. Il est donc essentiel de développer les capacités des assemblées interparlementaires régionales, surtout tant que les Nations unies ne disposeront pas d'organe approprié. De même, la coopération entre assemblées représentant différentes régions est indispensable. L'accord de coopération conclu entre l'Assemblée de l'UEO et l'Assemblée de la CEI en est un modeste exemple.

La participation croissante des parlements nationaux à la prise de décision politique concernant les opérations de maintien de la paix va assurément inciter davantage à la prudence, notamment pour celles qui impliquent une action militaire intensive. Mais si les parlementaires sont tenus au courant d'une opération par un processus d'information régulier, cela permettra sans nul doute de raccourcir les délais pour l'autorisation des missions au niveau national.

Compte tenu du caractère unique des Nations unies (contrairement à l'UE, l'organisation ne comporte pas d'éléments supranationaux ; elle est purement intergouvernementale), des solutions spécifiques doivent être trouvées concernant les dispositions pratiques pour sa dimension parlementaire. Il s'agit des aspects suivants :

**Participation** : on pourrait faire valoir qu'il importe de préciser quelles sont les conditions minimales à remplir pour les parlements souhaitant prendre part au dialogue interparlementaire avec les Nations unies et concernant

l'organisation. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est un exemple où les conditions sont très restrictives ; l'UIP, au contraire, se situe à l'autre bout de l'échelle, ainsi qu'un certain nombre d'assemblées régionales qui permettent, par exemple, à de soi-disant parlements issus de pays non démocratiques de participer pleinement à leurs travaux. Les conditions d'admission pourraient inciter à établir des systèmes parlementaires là où ils n'existent pas encore. En revanche, il est probable que si l'accès à la dimension parlementaire des Nations unies est limité, cela nuira *paradoxalement* à sa légitimité (en raison d'une absence possible de représentation). Il convient de prendre garde à trouver un équilibre entre l'incitation à la démocratisation des Etats membres des Nations unies et l'acceptation de la dimension parlementaire. Une assemblée interparlementaire s'appuyant sur les exemples des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'UEO ou de l'OSCE ne serait pas acceptable pour tous les Etats membres de l'ONU, et pareille solution ne serait pas réaliste non plus.

**Composition :** il convient de réfléchir à la question de la taille des délégations et à celle de leur composition. De petites délégations ne seraient peut-être pas représentatives des groupes politiques présents dans les parlements nationaux. Dans la plupart des instances interparlementaires existantes, la taille des délégations reflète celle du pays et son poids démographique ou économique. Ces critères ont un impact sur les droits de vote et l'accès à des fonctions telles que la présidence. Les inégalités structurelles en découlant pourraient se révéler inacceptables pour de nombreux pays.

**Financement :** pour que la dimension parlementaire des Nations unies soit aussi indépendante que possible des gouvernements, les contributions doivent passer par les parlements nationaux. Cette solution refléterait de toute évidence le fait que la dimension interparlementaire est un instrument détenu et alimenté par les parlements nationaux et elle rendrait la dimension parlementaire indépendante des problèmes de financement que connaissent régulièrement les Nations unies.

## Glossaire

ASGP parlements	Association des Secrétaires généraux des parlements
UIP	l'Union interparlementaire
ONU	l'Organisation des Nations Unieset

## Appendices

Appendice A	Présence
Appendice B	ordre du jour
Appendice C	Résolution (A/59/L.5/Rev.2 et Add.1 adoptée par l'Assemblée générale 59/19. Coopération entre l'Organisation des Nations Unieset l'Union interparlementaire
Appendice D	Déclaration adoptée par consensus, deuxième conférence mondiale des présidents de parlement New York, du 7 au 9 septembre 2005 <b>Comblent le déficit démocratique dans les relations internationales : un plus grand rôle pour les parlements</b>
Appendice E	Document d'Anders Forsberg, Secrétaire généraux, Riksdagen, Suède: Donner une dimension parlementaire aux Nations Unies: Comment les parlements nationaux peuvent-ils combler le vide démocratique dans les relations internationales.
Appendice F	Participation parlementaire aux affaires internationales Rapport de l'Union interparlementaire (UIP) à la Deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement, New York, 7-9 septembre, 2005
Appendice G	Réflexions complémentaires de Colin CAMERON, Secrétaire général de l'Assemblée de l'UEO (AIESD), sur le document d'Anders FORSBERG consacré au thème

